

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 871

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 26 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement supprime un article introduit par le Sénat rendant éligibles au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) les dépenses acquittées par les collectivités territoriales au titre d'une fraction des loyers versés pour une location longue durée d'un véhicule à faibles émissions.